



Bordeaux, le 28 juin 2017

## DOSSIER DE PRESSE

### Présentation du dispositif pour la sécurisation de la saison estivale en Gironde

**Pierre DARTOUT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, s'est rendu sur la commune de Carcans Maubuisson pour présenter le dispositif de sécurité mis en place pendant la période estivale sur le littoral girondin, ce mercredi 28 juin 2017.

Cet été encore, plusieurs services seront mobilisés pour assurer la surveillance des plages, le secours et la protection des personnes et pour lutter contre les feux de forêt : Police Nationale, Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), Gendarmerie, Sécurité Civile, SDIS 33, Direction départementale de protection des populations (DDPP), Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Office national des forêts (ONF), Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), SAMU 33, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture maritime.

#### SOMMAIRE

- I. La gestion du risque terroriste
- II. La surveillance des baignades sur le littoral et autour des lacs
- III. Lutte contre la délinquance, les cambriolages, les vols à la roulotte
- IV. La lutte contre l'insécurité routière
- V. La lutte contre les feux de forêt
- VI. La protection des populations et des consommateurs
- VII. Divers

#### I. La gestion du risque terroriste

La persistance de la menace impose que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection de la population pendant la période sensible des vacances estivales. Une nouvelle posture Vigipirate est effective depuis le 23 juin dernier et ce jusqu'au 4 septembre prochain, pour assurer une protection accrue des zones touristiques, des moyens de transports et des lieux d'affluence.

La mobilisation totale des forces de sécurité intérieure, appuyées par les **militaires de l'opération Sentinelle** se poursuivra avec des redéploiements d'effectifs au profit des secteurs touristiques. En Gironde, 3 sections seront déployés (soit 81 militaires) du 13 juillet au 31 août 2017. Ils pourront être renforcés occasionnellement par les moyens zonaux pour renforcer la sécurisation des événements à forte affluence sur le département.

Les festivités d'importance feront l'objet de réunions préparatoires afin de mettre un place un dispositif adapté face à la menace terroriste.

## II. La surveillance des baignades sur le littoral et autour des lacs

57 postes de secours seront ouverts le long du littoral et autour des lacs, au plus fort de la saison estivale :

- **39 postes de surveillance le long du littoral et du bassin d'Arcachon** sur les communes suivantes : Arcachon, Arès, Audenge, Carcans, Grayan-et-l'Hôpital, Gujan-Mestras, Hourtin, Lacanau, Lanton, La Teste de Buch, Le Porge, Le Verdon-sur-Mer, Lège-Cap-Ferret, Naujac-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays-Montalivet ;
- **18 postes de surveillance sur les lacs** des communes suivantes : Hourtin, Carcans, Lacanau, La Teste de Buch, Le Teich, Bordeaux, Bègles, Blasimon, Fontet, Hostens, Libourne, Mouliets-et-Villemartin, Saint-Christoly-de-Blaye ;

L'État mobilisera **42 maîtres-nageurs sauveteurs (CRS) du 6 juillet au 3 septembre** qui seront affectés sur **17 postes de secours répartis sur 8 communes** (Soulac, Grayan-et-l'Hôpital, Carcans, Hourtin, Lacanau, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, La Teste de Buch). Ils interviendront en renfort des 307 nageurs-sauveteurs déployés par les municipalités et la SNSM.

Deux hélicoptères médicalisés seront pré-positionnés sur la côte :

- Dragon 33 (sécurité civile) à la base du Huga (Lacanau) du 17 juin au 4 septembre,
- Ecu 33 (gendarmerie) à Cazaux du 11 juillet au 17 août.

Ils viendront en appui de l'hélicoptère du SAMU basé à Bordeaux qui assure la couverture du secours médical hélicoptéré sur l'ensemble du département de la Gironde.

Le SDIS mobilisera également des moyens nautiques conséquents :

- sur le littoral et le bassin d'Arcachon : 4 embarcations, 4 motos marines et 80 sapeurs-pompier spécialisés seront répartis sur 4 centres d'intervention et de secours d'appui à Soulac, Arès-Lège, La Teste et Arcachon,
- une équipe départementale de secours subaquatique de 3 plongeurs,
- sur le secteur « Garonne Dordogne Gironde » : 2 embarcations de sauvetage à passagers des bateaux et navires, d'une capacité de 50 victimes.

L'été dernier, 10 décès par noyade ont eu lieu en Gironde entre juin et juillet 2017 dont 3 en piscine. 18 hélitreuillages ont été effectués par Dragon 33 (contre 32 en 2015).
---

## III. Lutte contre la délinquance, les cambriolages, les vols à la roulotte

Des efforts particuliers seront réalisés pour lutter contre toutes formes de délinquance, notamment les cambriolages, les vols à la roulotte et la délinquance itinérante, avec des moyens renforcés sur les secteurs les plus fréquentés :

- **Côté police** : sur la circonscription d'Arcachon, en complément de la centaine de policiers permanents, viendra s'ajouter **un renfort 1/2 compagnie de CRS (36 fonctionnaires)** pour des missions de police et de maintien de l'ordre. Des redéploiements internes seront également réalisés de la circonscription de sécurité publique de Bordeaux vers celle d'Arcachon.
- **Côté gendarmerie** : afin d'assurer dans les meilleures conditions ses missions de sécurité publique dans les zones touristiques du littoral, le groupement de gendarmerie renforcera son dispositif sur les communes côtières de la manière suivante :
  - **8 pelotons de gendarmes mobiles** viendront renforcer les effectifs déjà présents sur le littoral, auxquels s'ajouteront les réservistes, **soit 239 militaires supplémentaires.**
  - **5 postes provisoires** seront ouverts sur le littoral : à Lacanau-Océan (dès le 3 juillet), et à Hourtin, Montalivet, Grand-Crohot et Audenge, ainsi que **2 sur des zones touristiques hors littoral** à Saint-Emilion et à Hostens (à compter du 10 juillet),

- 4 détachements de surveillance et d'intervention (DSI) seront mis en place à Lacanau et Arès (dès le 30 juin) et à Soulac-sur-Mer et Gujan-Mestras (à compter du 17 juillet),
  - 1 poste à cheval à Soulac-sur-Mer (à compter du 16 juillet).
- **La brigade nautique d'Arcachon** mènera une action dynamique dans la lutte contre les atteintes aux biens : vols de bateaux ou de composants et vols dans les bateaux au mouillage en particulier. Dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques, les contrôles seront en priorité orientés vers la recherche des usagers contrevenant aux règles de sécurité et de navigation. Les infractions mettant en danger la vie d'autrui, notamment dans la bande des 300 mètres seront réprimées.
  - **La cellule de lutte contre le travail illégal et les fraudes (CELTIF)** sera prioritairement engagée sur le littoral soit d'initiative, en appui des unités territoriales, soit dans le cadre du CODAF. Les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, du commerce ainsi que les transports de marchandises feront l'objet d'une attention particulière.
  - **La brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)** poursuivra ses missions de prévention auprès des jeunes et des adultes, prioritairement sur le littoral durant la période estivale. Travaillant notamment auprès des mineurs dans les centres de vacances ou associations, la BPDJ peut intervenir en outre à la demande des unités suite à des problèmes ponctuels rencontrés par ces structures, mettant en cause les jeunes qui y sont accueillis.

#### IV. La lutte contre l'insécurité routière

Les forces de l'ordre organiseront des contrôles réguliers pendant toute la période estivale ainsi que des actions ciblées, sur le littoral, de jour comme de nuit. Ils seront particulièrement présents sur les axes accidentogènes. Les contrôles porteront sur la lutte contre les conduites addictives au volant, les comportements dangereux (usage du téléphone portable, non port de la ceinture de sécurité) et le non respect du code de la route (vitesse, distances de sécurité ...).

L'été dernier, 14 personnes ont perdu la vie sur les routes du département de la Gironde entre juillet et août, et plus de 300 autres ont été blessées.

#### V. La lutte contre les feux de forêt

Le SDIS 33 renforcera ses moyens humains et matériels pour prévenir le risque « feux de forêt » dans le massif des Landes de Gascogne durant l'été :

- mobilisation saisonnière de 25 contractuels pour l'armement des tours de guet destinées à l'observation et à la détection des départs de feux de forêt,
- renforcement opérationnel avec le recrutement de 86 sapeurs-pompiers dont 81 sapeurs-pompiers volontaires pour les centres de secours et d'incendie du littoral et le CTA-CODIS.
- affectation de 11 véhicules supplémentaires de secours à personnes sur le littoral et d'un hélicoptère de commandement, de reconnaissance et d'investigation,
- acquisition d'engins destinés à la lutte des feux de forêt : 8 camions citerne tous terrains de 6000 litres, 8 véhicules de commandement tous terrains type pick-up, 5 véhicules hors route pour la traction des moyens de pompage en milieu forestier,
- modernisation du parc des moyens de pompage, avec l'acquisition d'1 motopompe grande puissance et d'1 moto-pompe immergée,
- activation saisonnière du pélicandrome, station d'alimentation en retardant située sur la BA 106 à Mérignac, permettant l'avitaillement des avions bombardiers de la flotte des moyens aériens nationaux.

**Les sapeurs-pompiers procéderont chaque jour aux opérations de :**

- reconnaissance des infrastructures de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) lors des visites de secteur quotidiennes : accessibilité des pistes forestières, ressources en eau...,
- appréciation quotidienne du niveau de risque « feu de forêt »,
- prévention et évaluation des risques dans les campings aménagés dans les zones à risques, aux côtés des services de l'État.

## VI. La protection des populations et des consommateurs

**Contrôle de la qualité des eaux de baignade par l'ARS : 64 sites déclarés seront contrôlés** (44 en eau de mer dont 26 sur le bassin d'Arcachon et 20 en eau douce).

Pour les baignades océanes, le contrôle sanitaire comprendra 5 prélèvements sur la saison. Les sites du bassin d'Arcachon feront l'objet de 9 à 10 prélèvements sur la saison de même que les baignades en eau douce.

**Opération interministérielle vacances :** Des contrôles coordonnés seront menés par les services de l'Etat dans tous les secteurs d'activité pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions ainsi que la sécurité des produits alimentaires ou non alimentaires et des prestations de services.

## VII. Divers

- Il est possible que des phoques gris réapparaissent sur les plages girondines, comme cela a été le cas en juin. Ce sont des animaux sauvages qui peuvent mordre, griffer et transmettre des maladies, tenez-vous à distance.
- Mise en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde d'un lien vers l'adresse : <http://plages-nsl.com> qui fournit en temps réel les heures d'ouverture des postes de secours, les postes provisoires de gendarmerie ouverts et leurs horaires.
- Édition et distribution de plaquettes d'information sur le danger des baïnes : 100 000 exemplaires en français.
- Mise en ligne de cette plaquette en version européenne (anglais, espagnol, allemand) sur le site internet de la Préfecture de la Gironde, téléchargeable et imprimable : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).